

Arrêté portant nomination des membres de la commission académique
en charge du suivi de la formation initiale des maîtres contractuels ou agréés à titre provisoire

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le code de l'éducation ; notamment articles L. 914-3 et L. 914-4, R. 913-4, R. 914-19-2 modifié et R. 914-20 à R. 914-32 modifié

VU le décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ;

VU le décret n° 98-304 du 17-4-1998 ;

VU le décret n° 2000-129 du 16-2-2000 ;

VU la circulaire MENF2215492C du 21-7-2022;

ARRÊTE

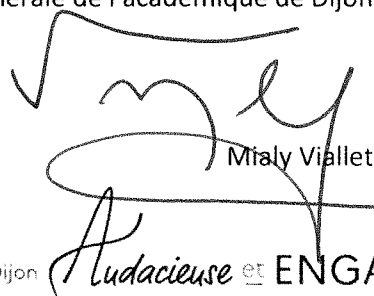
ARTICLE 1 : sont nommés membres de la commission académique en charge du suivi de la formation initiale des maîtres contractuels ou agréés à titre provisoire :

- Mme Mathilde GOLLETY, rectrice de l'académie de Dijon, ou, en son absence, M. Bruno DUPONT, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, ou monsieur Christophe PETITJEAN, secrétaire général adjoint, directeur des établissements et de la performance
- M. Gaétan HONORE, directeur de l'ISFEC ou, en son absence, Mme Rachel BUCAILLE, son adjointe
- M. Pascal LHOSTE, directeur diocésain des départements de la Côte d'Or et de l'Yonne ou en son absence, Mme Géraldine BAILLY, chargée de mission pour l'Yonne, ou Mme Christine TIPY, adjointe au directeur diocésain pour la Côte-d'Or
- M. Philippe GONIN, directeur diocésain des départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire ou en son absence, Mme Marie-Claire GROS, chargée de mission pour la Nièvre et la Saône-et-Loire
- M. Paul SIERRA-MORENO, directeur académique de la pédagogie adjoint
- M. Pierre-Emmanuel BENA, doyen des IEN ET-EG ou M. Hervé MOINET, vice-doyen des IEN ET-EG
- M. Yacine KARIM, doyen des IA-IPR ou Mme Audrey BOISSON, vice-doyenne des IA-IPR
- M. Jérôme PICQ, inspecteur de l'éducation nationale, IA-IPR en charge du privé,
- Mme Sophie PROST, inspectrice de l'éducation nationale, IEN ET EG en charge du privé,
- M. Léo MAGNIEN, chef de la division DOSEPP
- Mme Eva GOURIER, cheffe du bureau de la gestion de l'enseignement privé

ARTICLE 2 : La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 15 septembre 2025

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale de l'académie de Dijon


Mitaly Viallet